



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 7 FEV. 2018

Pour le Préfet, et en délégation
Le Secrétaire Général

PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD

Service Eau-Environnement
Unité police de l'eau

Annexe 4

Olivier JACOB

de l'arrêté préfectoral d'autorisation, au titre de la Loi sur l'eau,
de procéder aux travaux de réaménagement de la *rue du Grand Sainghin/Chemin Delobel* sur le territoire de Sainghin-en-Mélantois (Nord)

Dossier d'autorisation unique incluant une étude d'impact :
Autorisation au titre de la Loi sur l'eau n° A-59-2016-00081
présenté par la Métropole européenne de Lille (MEL)

Planning de réalisation des aménagements du milieu naturel
(voie d'eau dévoyée, espaces verts, boisements)

Planning de réalisation	Année N ¹	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Aménagement du projet				
Aménagement des espaces verts et de divers boisements				
Délimitation de ces zones à préserver				
Aucun autre usage ne devra être opéré sur ces zones, durant toute la durée de vie de la chaussée.				
Aménagement du cours d'eau dévoyé				
Mise en œuvre des travaux de terrassement				
Favoriser la recolonisation du site par les espèces végétales ² d'intérêt patrimonial identifiées				
Aucun produit phytosanitaire, seul un entretien mécanique (tonte, broyage, désherbage thermique, etc...) des espaces verts d'accotement sera réalisé				
Réalisation d'une carte de zones humides (plan parcellaire avec délimitation exacte de la zone de compensation)				
Gestion des aménagements naturels				
Mise en œuvre de la gestion du site				
Aucun produit phytosanitaire, seul un entretien mécanique (tonte, broyage, désherbage thermique, etc...) des espaces verts d'accotement sera réalisé				
Fauche tardive avec exportation (sous réserve d'une bonne colonisation du milieu pour l'année N+3)				
Modalités de suivi				
Réalisation de suivis floristiques le long de transects		Mai ³	Mai ²	Mai
Reportage photos de l'évolution de la mesure compensatoire		Mai ⁴	Mai	Mai
Paramètres de suivi : stabilité des berges aménagées, Revégétalisation des berges, évolution des faciès d'écoulement, évolution de la stabilité des berges en aval, apparition de nouveaux points d'érosion Réalisation d'un bilan des suivis et de la gestion du site		2	2	
Plantes invasives				
Veiller à la détection de plantes invasives				
Contacteur le Conservatoire national botanique de Bailleul pour plus de renseignements sur la manière d'agir en fonction de la plante invasive détectée				

- 1 L'année N correspond au démarrage des travaux.
- 2 Il est possible de vous rapprocher du Conservatoire national botanique de Bailleul pour tout conseil sur le choix des variétés locales d'espèces végétales.
- 3 Dans l'éventualité où la zone compensatoire n'a pas été aménagée au 31 décembre de l'année N, les suivis et bilans prévus en année N+1 sont reportés en année N+2.
- 4 Dans l'éventualité où la zone compensatoire n'a pas été aménagée au 31 décembre de l'année N, il n'est pas nécessaire de procéder à un reportage photos l'année N+1.